

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 14 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 07 avril 2017 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Larsonneur Jean-Claude, Salagnac Gaétan, Lecornu Loïc, Marie Myriam, Chopin Jessica, Lebouteiller Mathilde.

Absents excusés : Martial Nicolas, Catherine Sandra, Gardie Isabelle (procuration à Montaigne Serge), RABEC David, Sauvage Cécile (procuration à Marie Myriam), Lebas Nathalie (procuration à Eudes Alain).

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

1 - SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Les résultats de l'année 2016 s'établissent comme suit :

INVESTISSEMENT

<i>Recettes</i>	<i>30097,31€</i>
<i>Dépenses</i>	<i>45131,64€</i>

Soit un besoin de financement de 15034,33€

FONCTIONNEMENT

<i>Recettes</i>	<i>461231,04€</i>
<i>Dépenses</i>	<i>256469,97€</i>

Clôture de fonctionnement excédent de 204761,07€

Il convient donc de procéder à l'affectation du résultat comme suit au BP 2017 :

<i>Fonct. Reporté recettes 002</i>	<i>: 189726,74€</i>
<i>Inv. Compte 1068 recettes</i>	<i>: 15034,33€</i>
<i>Inv. Dépenses 001</i>	<i>: 15034,33€</i>

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 est voté et accepté par 10 voix pour et une abstention. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **Section de fonctionnement** : 473894,74€
- **Section d'investissement** : 99489,40€

4 – CONVENTION AVEC LA FDGDON

*Après discussion et vote, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention 2017 avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Elle porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte collective contre les frelons asiatiques, et de leur conduite à l'échelle du département de la Manche. La présente convention court sur toute l'année 2017 et le montant de la participation de la Commune de SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE à l'**animation, la coordination et le suivi de l'action** s'élève à un montant de 18€.*

5 – ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire a rencontré le référant accessibilité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour faire le point sur les obligations de la commune en matière d'accessibilité des bâtiments (Ecole, Salle polyvalente, mairie, église, bar) et de la voirie.

Suite aux recommandations de la DDTM, un dossier accessibilité avec le plan de chaque local communal ainsi que du planning de la mise aux normes des bâtiments communaux doit être constitué dans les semaines à venir.

6 – PROPOSITION DE MADAME MARIE

Madame Marie propose au conseil municipal d'envoyer un courrier dans chaque foyer afin de leur soumettre la communication par mail de toutes les informations pouvant les concerner (ordures ménagères, chien perdu.....). Les personnes intéressées devront retourner à la mairie ce courrier avec leur adresse mail.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.